

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 avril 2010
Français
Original : russe

Assemblée générale
Soixante-quatrième session
Points 96 et 126 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

**Soixante-cinquième anniversaire
de la fin de la Deuxième Guerre mondiale**

Conseil de sécurité
Soixante-cinquième année

**Lettres identiques datées du 29 mars 2010, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des déclarations des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective sur la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 (annexe I) et sur le soixante-cinquième anniversaire de la victoire de la Grande Guerre patriotique de 1941-1945 (annexe II).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ces déclarations comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 96 et 126 de l'ordre du jour de la session en cours, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vitaly **Churkin**



**Annexe I aux lettres identiques datées du 29 mars 2010
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération
de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration des ministres des États membres de l'Organisation
du Traité de sécurité collective sur la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

Moscou, le 25 mars 2010

Nous, ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective, conscients de la nécessité de veiller au bon fonctionnement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), un des piliers du système de sécurité collective, réitérons notre ferme soutien à ce traité et saluons les efforts multilatéraux déployés pour le renforcer.

D'après l'analyse objective et complète des problèmes passés et des enjeux actuels dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires, il faut, dans l'optique de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, élaborer de concert un ensemble de mesures visant à améliorer l'efficacité du Traité et veiller à ce que toutes les parties respectent leurs obligations sans conditions au titre de ses trois composantes fondamentales indivisibles : la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

C'est sur la base du TNP que les menaces de prolifération actuelles pourront et devront être écartées. Nous demandons que les moyens de contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) soient renforcés et étendus, notamment par la consécration du Protocole additionnel à l'Accord de garanties de l'Agence en tant que norme universelle permettant de vérifier que les États parties au Traité respectent leurs obligations en matière de non-prolifération.

Réaffirmant notre attachement au noble dessein d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous appuyons les efforts déployés par les États pour remplir leurs engagements au titre de l'article VI du Traité. La conclusion d'un nouvel accord russo-américain juridiquement contraignant sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs constituera une précieuse contribution à l'effort de désarmement, compte tenu des liens indissolubles qui existent entre ces réductions et le déploiement des systèmes de défense antimissile mondiale.

Nous espérons que tous les États dotés de l'arme nucléaire s'associeront sans faute à l'effort de désarmement de la Russie et des États-Unis d'Amérique.

Nous préconisons de donner une dimension mondiale aux obligations énoncées dans le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée.

Nous sommes convaincus qu'il est essentiel de donner un nouvel élan aux structures multilatérales. L'entrée en vigueur, très prochainement, du Traité

d'interdiction complète des essais nucléaires, l'ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations sur l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles à des fins d'armement nucléaire et la création de zones exemptes d'armes nucléaires devraient constituer des étapes importantes sur la voie du désarmement nucléaire et du renforcement du régime de non-prolifération. Nous notons avec satisfaction l'entrée en vigueur, le 21 mars 2009, du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et la tenue de la première réunion consultative de ses États parties. Nous soulignons combien cette zone est importante pour encourager les pays à coopérer en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de la restauration de l'environnement dans des territoires sinistrés par la pollution radioactive.

Dans le même temps, nous notons qu'il faut régler par tous les moyens les problèmes liés à la sécurité et à la fiabilité du stockage des déchets radioactifs en Asie centrale.

Soulignant qu'il importe de relever le niveau de confiance qui règne entre les États, nous préconisons de discuter, au cours de la Conférence, de la possibilité d'octroyer aux États parties au TNP non dotés de l'arme nucléaire des garanties pour que l'arme nucléaire ne soit pas utilisée contre eux. Nous avons à cœur de contribuer à la conclusion rapide des accords correspondants.

Il importe que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 détermine les meilleurs moyens de permettre à tous les États parties qui se seront acquittés scrupuleusement de leurs obligations en matière de non-prolifération d'accéder sans entraves aux avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. À cet égard, nous insistons sur l'intérêt qu'il y aurait à mettre en place une infrastructure mondiale pour l'énergie nucléaire et à créer des centres internationaux de distribution de services pour le cycle du combustible nucléaire. Nous sommes disposés à collaborer de manière constructive avec tous les États parties au Traité pour faire de la Conférence un succès et pour encourager la communauté internationale à se mobiliser en exploitant toutes les possibilités offertes par le Traité en vue d'empêcher la prolifération des armes nucléaires et de promouvoir le désarmement et la coopération pacifique dans le domaine nucléaire.

**Annexe II aux lettres identiques datées du 29 mars 2010
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération
de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration des ministres des affaires étrangères des États
membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective
(OTSC) sur le soixante-cinquième anniversaire de la victoire
de la Grande Guerre patriotique de 1941-1945**

Moscou, le 25 mars 2010

La célébration prochaine du soixante-cinquième anniversaire de la victoire de la Grande Guerre patriotique de 1941-1945 – victoire obtenue grâce à l'héroïsme et à l'abnégation des peuples de nos pays – est l'occasion de nous remémorer les pertes humaines massives qu'a entraînées cette guerre et l'exploit accompli par ceux qui, au prix de leur vie, de privations et de souffrances, ont combattu le fascisme et apporté la liberté et la paix sur la terre. Nous leur rendons hommage et leur témoignons notre respect.

Nous n'avons pas oublié les leçons tragiques de ces temps de troubles, dont le souvenir reste vivace dans les esprits et qui nous poussent à agir pour défendre la paix.

Nous jugeons inadmissible toute tentative visant à réviser l'importance historique de la victoire de la Grande Guerre patriotique de 1941-1945 ou le bilan de la Deuxième Guerre mondiale et à déformer les faits survenus au cours de cette période.

À notre époque, l'humanité se heurte à toutes sortes de menaces graves à sa sécurité et assiste à la multiplication des manifestations de néonazisme, d'extrémisme et de xénophobie. Dans ce contexte, l'exemple de la coopération établie par la communauté internationale au cours de la Deuxième Guerre mondiale pour pouvoir s'assurer un avenir de paix et de stabilité prend une importance particulière.

Les États membres de l'OTSC prônent une coopération étroite avec les autres organisations internationales et sont déterminés à faire tout ce qui est en leur pouvoir, collectivement, pour renforcer la sécurité et la stabilité régionales et internationales et régler les conflits par des moyens exclusivement pacifiques.

Par la commémoration de cette glorieuse victoire, les États membres de l'OTSC invitent la communauté internationale à agir en concertation pour réaliser un ordre mondial fondé sur le respect des principes du droit international et du droit égal et indivisible à la sécurité pour tous les pays.